

# CMPP PAULINE KERGMARD

CENTRE MÉDICO PSYCHO PÉDAGOGIQUE

## LIVRET DE PRÉSENTATION À DESTINATION DES ÉCOLES



**SOLIDARITÉ** **ÉGALITÉ** **CITOYENNETÉ** **LAÏCITÉ**

[www.pep76.fr](http://www.pep76.fr)

Les  
**pep**  
76  
La solidarité en action

## **Le mouvement PEP, c'est :**

**100 ans d'expérience**

**pour accompagner toutes les personnes  
au service d'une société inclusive**

**Un réseau associatif national**

**acteur majeur de l'Éducation Populaire  
et de l'Économie Sociale et Solidaire**

**Trois secteurs d'activités**

**Les politiques sociales, médico-sociales et de santé  
Les politiques éducatives, vacances, loisirs et culture  
Les politiques éducatives et sociales de proximités**

**Le réseau PEP en quelques chiffres...**

- 23 000 salariés • 8 000 bénévoles • 25 000 adhérents
  - 1 300 000 personnes accompagnées
- Près de 2 millions d'euros versés pour des actions de solidarité
  - 100 centres de vacances et classes de découvertes
  - Plus de 1 200 établissements, services et dispositifs

## **En Seine-Maritime, c'est :**

**Plus de 3 000 enfants, adolescents et familles**

**accompagnés chaque année dans nos établissements**

**Plus de 350 salariés**

**engagés au service des personnes**



# RÔLES ET MISSIONS

Le Centre Médico Psycho Pédagogique Pauline Kergomard a pour mission d'évaluer la nature des difficultés des enfants et adolescents havrais âgés de 0 à 16 ans et de leur proposer un projet d'accompagnement personnalisé.

C'est un lieu d'écoute, de parole, de prévention, de diagnostic et de soins. Les enfants et leurs parents peuvent y aborder les questions en lien avec leurs difficultés (scolaires, neuro-développementales, psycho-affectives, comportementales, socio-familiales...).

Le centre assure également un travail de partenariat avec les services extérieurs.

L'accompagnement proposé peut être individuel, familial, parental ou groupal. Il s'effectue sur un mode ambulatoire à raison d'une ou plusieurs séances par semaine suivant le projet d'accompagnement mis en place.

Le CMPP est un établissement spécialisé à but non lucratif agréé par l'Agence Régionale de Santé. Les séances sont intégralement financées par les Caisses d'Assurance Maladie.





# L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

## La double direction

La directrice médicale et le directeur administratif et pédagogique sont garants du cadre institutionnel et de la gestion du CMPP. Ils co-animent le projet d'établissement et participent au développement des partenariats et du travail en réseau. La directrice médicale est garante des projets de soins proposés aux familles.

## Pôle administratif

Il assure l'organisation de l'accompagnement des enfants et des familles pour le bon déroulement des suivis, de l'inscription à la sortie.

## Les médecins (pédiatre et psychiatres)

Les médecins rencontrent l'enfant et sa famille en consultation à la suite de l'inscription de celui-ci. Elles prescrivent les observations et bilans nécessaires à la compréhension des difficultés de l'enfant, à la démarche diagnostique et à l'élaboration d'un projet de soins.

Elles peuvent assurer des suivis médicaux, prescrire des traitements.

Elles assurent le lien avec les médecins qui suivent l'enfant en dehors du CMPP: médecin scolaire, médecin traitant, spécialistes.

## Les assistantes sociales

Lors de l'inscription, l'assistante sociale rencontre systématiquement la famille et peut la recevoir ultérieurement si besoin (entretien individuel, socio-éducatif et psycho-sociaux).

Elle accompagne la famille dans les démarches administratives liées à l'enfant, notamment concernant le parcours scolaire. Elle intervient en particulier sur les problématiques relatives à la prévention et la protection de l'enfance.

Elle contribue activement au travail en réseau avec l'ensemble des partenaires.

Elle peut être amenée à faire des visites à domicile.

## L'éducatrice de jeunes enfants

Elle exerce des fonctions d'accueil et de soutien aux parentalités dans le cadre de séances éducatives, de binômes psycho-éducatif et socio-éducatif.

Elle co-anime des groupes à visée thérapeutique, mène des actions de prévention.

## L'éducatrice spécialisée

L'éducatrice spécialisée accompagne l'enfant vers une prise d'autonomie et une socialisation. Des outils adaptés peuvent être mis en place dans les lieux de vie de l'enfant pour lui permettre de s'épanouir et de grandir (domicile, école...).



## Les orthophonistes

L'orthophoniste prend en charge les troubles de la communication orale et écrite ainsi que les troubles logico-mathématiques. À travers un travail de prévention et une rééducation variée, elle aide ces jeunes dans leurs relations aux autres, dans leur parcours scolaire et dans leur vie quotidienne en améliorant leurs modes de communication et leur capacité de raisonnement et de compréhension.

## Les psychologues

Le psychologue propose des bilans et suivis psychologiques (individuel, groupal, parental, familial). Il permet d'aider à la compréhension des difficultés de l'enfant dans le but d'atténuer sa souffrance. Au sein du CMPP, deux orientations théoriques existent : développementale et psychanalytique. Dans les deux cas, l'approche clinique se réalise dans une écoute soucieuse de la singularité de l'enfant, tenant compte de son environnement, dans un espace neutre. Le psychologue peut utiliser différentes médiations (dessin, jeu,...) afin de faciliter l'expression du monde interne de l'enfant.

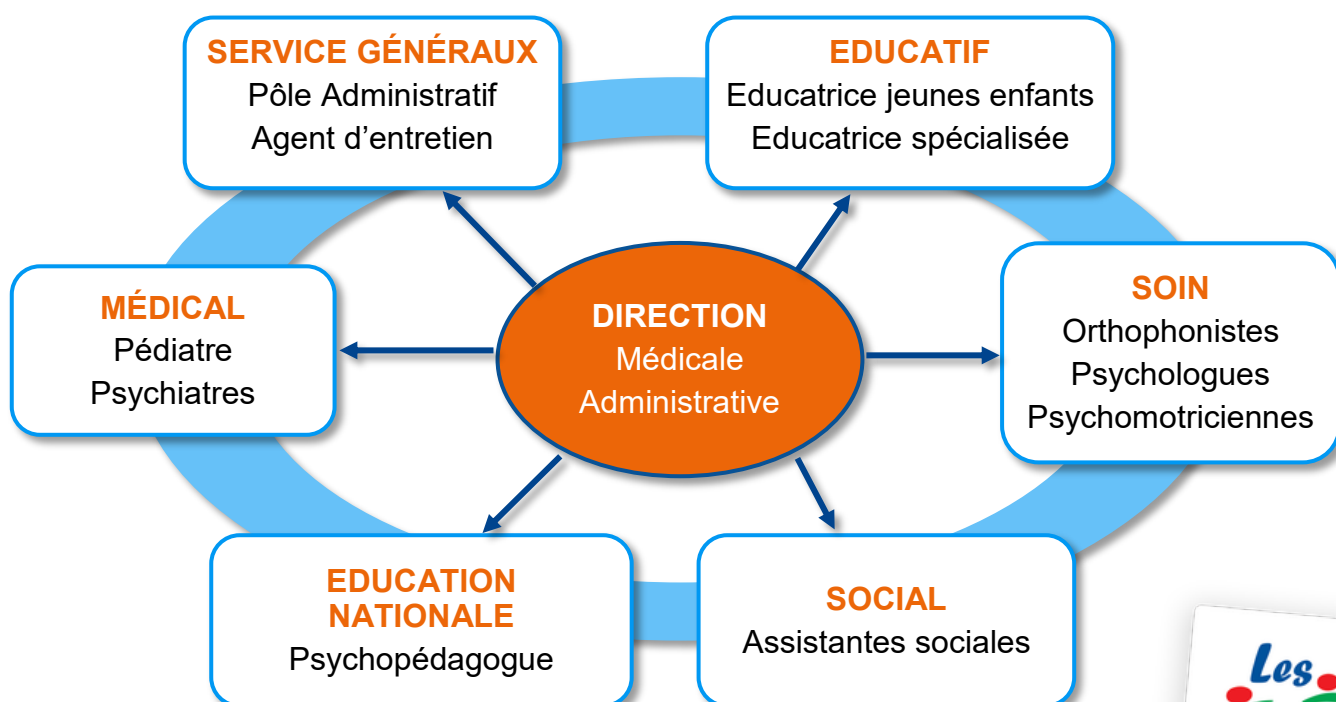
## Les psychomotriciennes

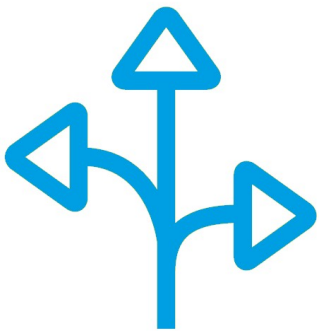
La psychomotricienne accompagne l'enfant présentant des difficultés dans son développement : en motricité fine ou globale, en équilibre, en coordinations, en repérage spatio-temporel, en graphisme ou dans le maintien de son attention.

Lors des séances, différentes médiations sont utilisées (jeux, musique, techniques de respiration...) afin de permettre à l'enfant d'être plus à l'aise dans son corps et dans son environnement.

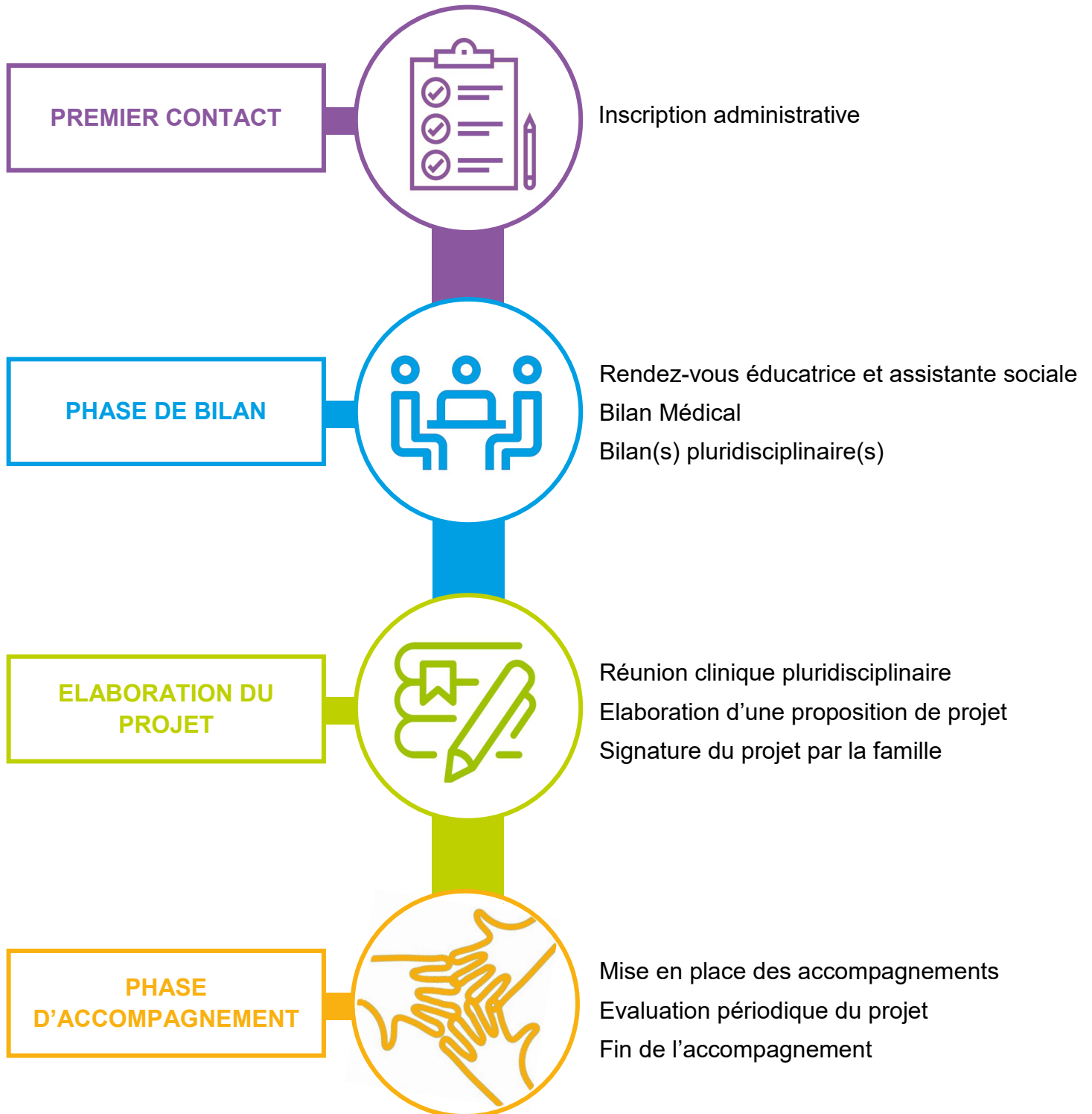
## Le psychopédagogue (enseignant spécialisé - option G)

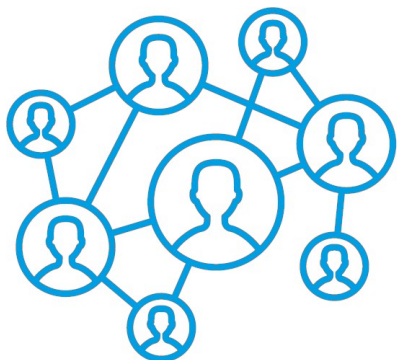
Il aide l'enfant et sa famille dans l'ajustement émotionnel et relationnel par rapport aux apprentissages en milieux scolaires. Son positionnement en tant qu'enseignant spécialisé en poste au sein d'une structure médico-sociale favorise le travail de liaison entre les écoles et le CMPP.





# PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT





# MODALITES PARTENARIALES

## Participation aux réunions cliniques

Avec l'accord préalable des familles, vous êtes invités à la réunion clinique en vue d'élaborer le projet d'accompagnement personnalisé de l'enfant. En cas d'indisponibilité, nous avons la possibilité d'échanger en amont de cette réunion par téléphone ou par mail.

A l'issue de la réunion, dès lors que le projet d'accompagnement est validé par la famille, les modalités de soins sont communiquées par mail à l'école.

## Synthèse - Coordination

- > Sur invitation, les professionnels du CMPP peuvent participer aux réunions institutionnelles type « équipe éducative » ou « équipe de suivi de scolarisation ».
- > A l'initiative du CMPP ou à la demande de l'école, des rencontres peuvent être organisées (observation en classe, mise en place d'un plan d'accompagnement personnalisé...)
- > Tout au long de l'accompagnement au CMPP, les échanges peuvent également se faire sous forme d'appels téléphoniques ou d'échanges de mails.
- > Pour les écoles ayant plusieurs enfants accompagnés au CMPP, il est possible d'organiser une réunion avec l'ensemble de l'équipe pédagogique pour évoquer l'ensemble des situations.

## Réunion de sensibilisation

A la demande d'une équipe enseignante, le CMPP peut proposer des réunions de sensibilisation sur une problématique qui interpelle l'école. A partir de cette thématique, des professionnels du CMPP pourront apporter une information large et ouverte dans le cadre d'un échange de pratiques.

L'objectif de ces réunions est préventif. Il permettra, en fonction du thème, d'apporter un éclairage théorique mais également d'échanger autour du repérage des difficultés, des accompagnements possibles en CMPP et des aménagements scolaires potentiels.

L'organisation du parcours de vie d'un enfant nécessitant la coopération entre l'Education Nationale et le secteur médico-social doit respecter les dispositions de la loi de janvier 2016 relative au secret partagé.

A ce titre, le partenariat « CMPP/Ecole » doit systématiquement faire l'objet d'une autorisation écrite préalable des représentants légaux de l'enfant.



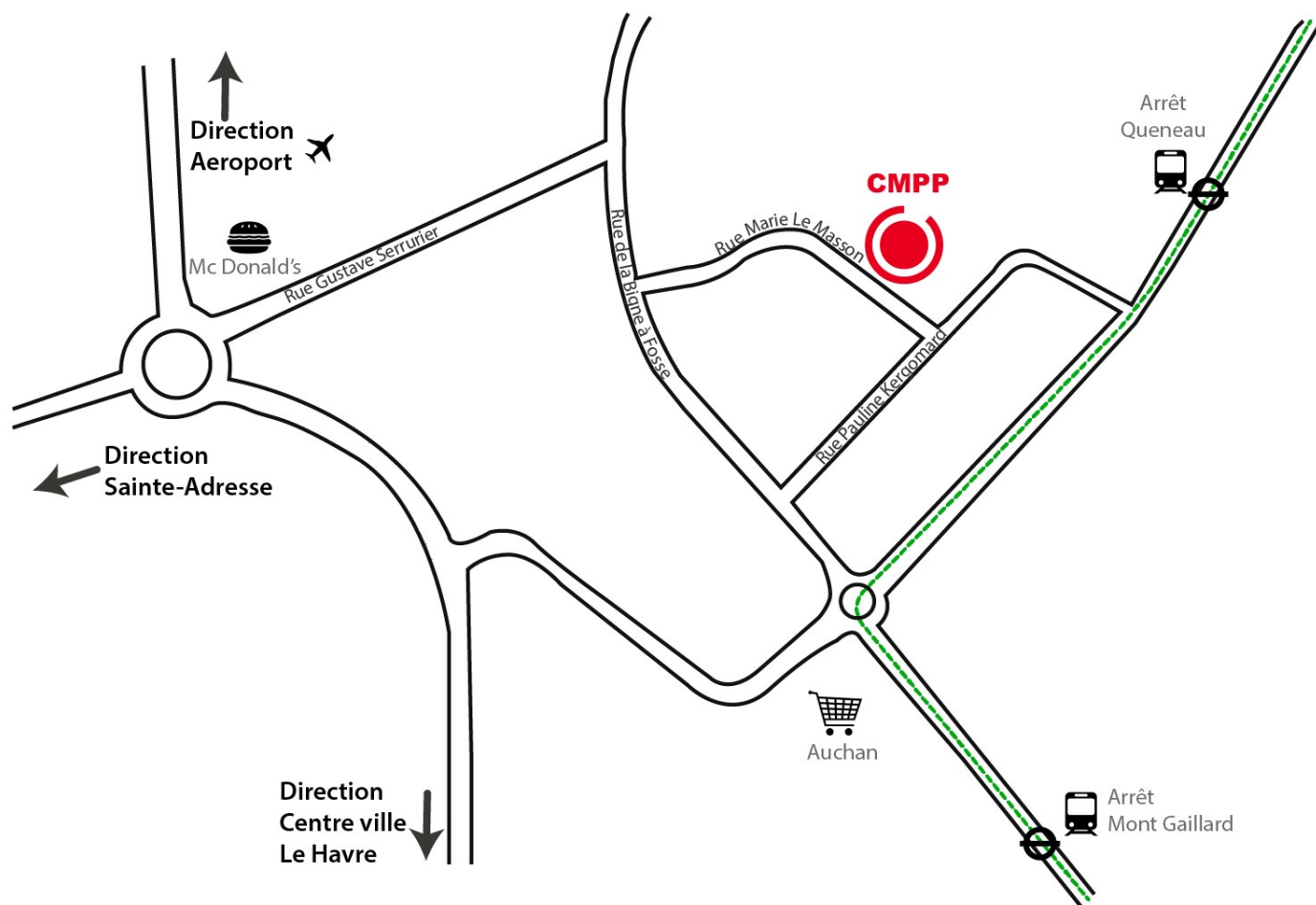
# CONTACT INFOS PRATIQUES

## CMPP Pauline Kergomard

31, rue Marie Le Masson - BP 2036 - 76620 LE HAVRE

02 32 85 30 60

[cmpp.kergomard@pep76.asso.fr](mailto:cmpp.kergomard@pep76.asso.fr)



**SOLIDARITÉ** **ÉGALITÉ** **CITOYENNETÉ** **LAÏCITÉ**

[www.pep76.fr](http://www.pep76.fr)

Les  
**pep**  
76  
La solidarité en action